

AIDES FINANCIÈRES

Aides aux associations : Fonds Territorial de Solidarité

Vous trouverez ci-dessous 2 informations importantes concernant la mise en place d'aides spécifiques dédiés pour nos associations.

- 1- L'Agence Nationale du Sport a voté le 25 juin la **mise en place d'un fonds territorial de solidarité** Pour la Région des Pays de la Loire l'enveloppe s'élève à 659 735 €.

Mercredi 7 juillet se tenait au CREPS la commission territoriale qui a ventilé cette somme en différents appels à projets (dispositifs de continuité éducative, soutien aux associations en difficulté, soutien à la professionnalisation du mouvement sportif (emploi et apprentissage...)).

Afin de préparer votre dossier et connaître les modalités de cette aide, **vous êtes invités à prendre contact avec votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ou votre Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).**

Voici quelques exemples des entités, actions qui pourraient être éligibles à ce fonds :

- Appels à projet pour les clubs réalisant des stages sportifs, stages vacances
- Aides aux clubs non-employeurs

Vous pourrez vous tenir informé de ces dispositifs via leur site internet ou encore leurs pages Facebook comme ici avec la DDCS de la Loire-Atlantique :

<https://www.facebook.com/polesport44/>

Les dossiers seront à monter et à déposer jusqu'au 18/09. La commission territoriale du 29/09 validera les demandes.

- 2- La **Région des Pays de la Loire** va de plus voter un **plan spécifique pour le sport.**

Il y aura deux volets :

- une première aide à destination des associations employeurs d'un montant de 800 K€ (*dossiers à déposer entre le 01/09 et le 31/12 pour des aides pouvant aller de 1 K€ à 5 K€*). Vous pourrez consulter le règlement d'intervention dans les jours qui viennent sur le site du Conseil Régional.
- le lancement d'une campagne de communication pour inciter les ligériens à reprendre une licence dans un club à la rentrée septembre.

Soyez donc en veille en consultant régulièrement le site dédié :

<https://www.paysdelaloire.fr/culture-sport-associations/covid-19-fonds-culture-sport>

La possibilité de récupérer des crédits complémentaires est une opportunité qu'il ne faut pas laisser passer.